

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 09 22 017

Nombre de conseillers :

En exercice 16

Présents 13

Pouvoirs 1

Votants 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Séverine RODET Justine JAMBON Lydia LEO Amélie RAPHAEL

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GALIEGUE

Absents et excusés : Lydia LEO et Ludivine GONNET

Secrétaire de séance : Patrice REVOL

OBJET : Tableau des emplois – octobre 2025

Monsieur le Maire indique qu'une modification du tableau des emplois est nécessaire.

Considérant le nombre d'enfants fréquentant le service périscolaire pour l'année 2025/2026;

Considérant les absences d'agents titulaires dans ce même service.

Considérant les avancements de grades à compter du 1^{er} octobre 2025

Considérant les demandes de modification de temps de travail,

Considérant les besoins d'embauche en contrat à durée déterminée au service périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants de procéder aux modifications suivantes :

- La suppression de l'emploi d'adjoint administratif territoriale à 35h/sem suite à un avancement de grade.
- La création de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal 2^e classe à 35h/sem
- La suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe à 35h/sem suite à un avancement de grade,
- La création de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe à 35h/sem,
- La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à 35h/sem suite à un avancement de grade,
- La création de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe à 35h/sem,
- La suppression du poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 35h/sem,
- La création du poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 30h/sem,

Les crédits nécessaires seront imputés sur les crédits ouverts au budget primitifs du budget principal de l'exercice 2025, chapitre 012 « charges de personnel », article 64131 « rémunération personnel non titulaire ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de modification du tableau des emplois présentée.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 22 septembre 2025

Michel CHANEL - Maire